

CVE AUNIS SUD - VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 8 DECEMBRE 2022 À SURGERES, CHARENTE-MARITIME



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE



Synthèse de la réunion

Les participants

17 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des représentants du monde agricole et d'organismes environnementaux (voir page 3 la liste des participants).

Déroulé de la réunion de travail

- Présentation de CVE et de sa démarche
- Présentation et identification des enjeux pour les acteurs territoriaux présents
- Échanges sur la démarche et attentes des participants

Calendrier

- o Décembre 2022 : Lancement du dispositif d'information et dialogue
- O Avril 2023 : Dépôt de la demande d'enregistrement ICPE
- o Troisième trimestre 2023 : Consultation publique
- 2024 : Début des travaux de construction
- Fin 2025 : Mise en service

Information et dialogue

- o 8 dec. 2022 Réunion du groupe de travail
- 21 dec. 2022 site internet : https://cve-aunis-sud.fr et adresse email dédiée : contact@cve-aunis-sud.fr
- Dec. 2022 Diffusion de l'information par tract en boites aux lettres et en mairie
- o Jan. 2023 Permanence d'information pour les habitants
- o Présentation par CVE aux conseils municipaux voisins
- 2024 Consultation publique sera organisée par la Préfecture après le dépôt de la demande d'enregistrement, probablement au troisième trimestre 2023.

La démarche de CVE à Genouillé

CVE s'engage pour valoriser la matière organique des agriculteurs et des industries agro-alimentaires du territoire. Dans une logique de circuit court et d'économie circulaire, les matières seront transformées en engrais organique naturel ainsi qu'en biométhane injecté sur le réseau de gaz.

Apports de la réunion de travail

Les échanges ont permis de répondre à certaines questions et d'identifier de nombreux sujets importants aux yeux des participants. Ils sont détaillés dans les pages suivantes et synthétisés ci-dessous.

La question des synergies du projet avec le territoire a été centrale dans les discussions : insertion paysagère de l'unité, coopération avec les agriculteurs et les collectivités, traitement potentiel des plantes envahissantes des marais.

Des interrogations sur le trafic routier qui sera généré par CVE, et les différentes pistes de limitation des impacts ont été émises.

Le fonctionnement de l'unité a également fait l'objet d'échanges, au rang desquelles le type de matières valorisées par CVE, le raccordement au réseau de gaz ou encore les caractéristiques du plan d'épandage de l'engrais.

Cette réunion a permis aux acteurs du territoire de porter à la connaissance de CVE les enjeux qu'il faudra prendre en considération dans la proposition d'aménagement qui pourrait être faite. Elle a également permis de renforcer et valider le déploiement du dispositif d'information et de dialogue avec les riverains et le public.





CVE Aunis Sud – Valorisation des matières organiques à Genouillé – Compte-rendu de la réunion de travail du 8 décembre 2022						
SYN	ITHESE DE LA REUNION	1	•	•	Localisation et particularités du site	10
ırc	DARTICIDANTS	2	+	∍	Raccordement au réseau de gaz	11
LE2	PARTICIPANTS	3	;	>	Relations avec les agriculteurs locaux	11
INTRODUCTION		4				
		_	L	E T	RAFIC ROUTIER	13
LES APPORTS DU BIOMETHANE		5	•	•	Flux générés par CVE Aunis Sud	13
PRESENTATION DE CVE BIOGAZ		5	÷	•	Bonnes pratiques en matière de préservation des voiries	14
CONTEXTE ET PRESENTATION DE CVE AUNIS SUD		6	I	NF	ORMATION ET DIALOGUE	14
			;	>	Enregistrement ICPE et consultation publique	14
LE F	ONCTIONNEMENT DE CVE AUNIS SUD	7	4	>	Dispositif d'information des riverains	15
-	Processus d'hygiénisation	7	;	>	Contacter CVE Aunis Sud	16
-	Bilan énergétique	7				
LES MATIERES VALORISEES		0	F	PRC	OCHAINES ETAPES DU PROJET	16
		8	,	ΔIJT	TRES QUESTIONS ET ECHANGES	17
-	Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique	8				
•	Saisonnalité des cultures intermédiaires	8	•	∍	Aspect visuel et insertion paysagère	17
-	Déchets verts	9				
•	Biodéchets	9				
-	Plantes envahissantes des marais	9				
L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE TERRITOIRE		10				
-	Retombées économiques, sociales et environnementales	10				
1	Changeon notre vision de l'éperque		2			Quelía

Les participants

Étaient invités les organismes suivants

Tour de table

Acteurs invités

- Élus de Genouillé et des communes voisines (Saint-Crépin et Muron)
- · Élus de la Communauté de Communes Aunis Sud
- · Syndicat Mixte Charente Aval
- Syndicat Mixte pour les Études, les Travaux d'Aménagement et de Gestion du Bassin de la Boutonne
- Syndicat Mixte de gestion des déchets CYCLAD
- · Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin
- · Référente Natura 2000
- Nature Environnement 17
- Aunis Biogaz
- · Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
- · Acteur agricole



Aunis Sud – Groupe de Travail – 8 décembre 2022

17 personnes ont participé à la réunion de travail.

Collectivités Territoriales

Micheline BERNARD, 4^e Vice-Présidente en charge de l'environnement à la **Communauté de Communes Aunis Sud** et 1^{ère} Vice-Présidente du **Syndicat Mixte Charente Aval**

Cédric BOIZEAU, Responsable du Service Développement Économique à la Communauté de Communes Aunis Sud

Cécile PHILIPPOT, Directrice du Service Environnement à la **Communauté** de **Communes Aunis Sud**

Jean-Michel SOUSSIN, Maire de **Genouillé** Matthieu CADOT, Maire de **Saint-Crépin** Xavier SALOMON, Conseiller municipal à la Commune de **Muron**

Acteurs agricoles

Dominique MELLIER, agriculteur

Stéphane PROUST, éleveur actionnaire de l'exploitation Aunis Biogaz David WALRAET, Conseiller Agro-Énergies Climat à la Chambre

d'Agriculture de la Charente-Maritime

Vincent GORRON, Secrétaire adjoint la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime (aussi représentant de la Coopérative Agricole Tonnay-Boutonne)

Organismes environnementaux

Léna RABIN, Animatrice **NATURA 2000 Marais Nord de Rochefort** Jean-Eudes DU PEUTY, Directeur du **Syndicat Mixte Charente Aval** Cécile POUGET, Animatrice du Bassin versant du Marais Nord de Rochefort **au Syndicat Mixte Charente Aval**

Porteurs du projet

Vincent DUCLOS, Responsable Développement, **CVE** Jérôme SAINT-AUBERT, Responsable Nouveaux Projets, **CVE**

Animation

Constant DELATTE, Concertant, **Quelia**Antonin BELL, Concertant, **Quelia**

Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence Anne-Sophie DESCAMPS, Conseillère déléguée à la Transition Énergétique à la Communauté de Communes Aunis Sud et Présidente du CODIR de l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin

Walter GARCIA, 5^e Vice-Président en charge du Développement Économique et de l'Emploi à la **Communauté de Communes Aunis Sud** Jean GORIOUX, Président de la **Communauté de Communes Aunis Sud** et Président du **CYCLAD**

Propriétaire de la parcelle d'implantation

France Nature Environnement 17

Syndicat Mixte pour les Études, les Travaux d'Aménagement et de Gestion du Bassin de la Boutonne





Introduction

M. Delatte, Quelia, remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion de travail. Ne découlant pas d'une obligation réglementaire, cette instance de dialogue est organisée volontairement par CVE pour présenter les contours du projet en réflexion sur la commune de Genouillé et pour échanger avec les différentes parties prenantes du territoire. La réunion vise également à valider le déploiement d'un dispositif d'information et de dialogue notamment pour les riverains du site d'implantation.

Objectifs de la réunion

Informer

 Présenter la démarche de CVE et le projet en réflexion sur la commune de Genouillé

Dialoguer

- Recueillir les attentes vis-à-vis du projet
- · Valider le dispositif d'information des riverains



Aunis Sud – Groupe de Travail – 8 décembre 2022

Vincent Duclos, CVE, présente la démarche globale de la société CVE, entreprise française indépendante de production d'énergies renouvelables.

CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables intégré sur toute la chaîne de valeur







Nous cherchons, dans chaque projet, à répondre aux besoins énergétiques des entreprises, des collectivités et du monde agricole en contribuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat

Aunis Sud - Groupe de Travail - 8 décembre 2022



Entreprise à mission, notre raison d'être : « Mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain »



Reconnue entreprise à mission, CVE cherche à diminuer son impact environnemental par son activité, a fortiori dans le cadre de la méthanisation, mais aussi à améliorer son impact humain et son impact social. De nombreux collaborateurs de CVE en sont actionnaires.





Les apports du biométhane

Nous sommes face à un triple enjeu écologique, géopolitique & économique

* cve



Le biométhane en France, un puissant levier pour répondre à ce triple enjeu



La société fait face à trois enjeux aujourd'hui : écologique, géopolitique et économique. Le biométhane constitue un levier majeur pour y répondre

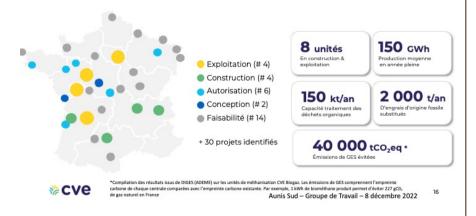
et représente une alternative énergétique bon marché à l'heure où les prix du gaz s'envolent : son coût moyen de production s'élève à 90€/MWh, contre 170€ à 200€/MWh pour le gaz traditionnel.

Présentation de CVE Biogaz

CVE Biogaz en chiffres



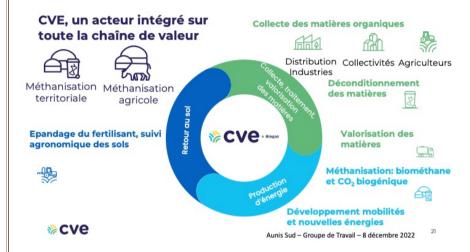
Notre parc est en pleine croissance







La société CVE compte 300 collaborateurs et son siège est à Marseille. En son sein, la branche CVE Biogaz compte quelque 60 collaborateurs. Aujourd'hui, CVE Biogaz a 8 unités en construction ou exploitation et 30 projets en développement à différents stades un peu partout en France. Ce maillage territorial confirme la philosophie de l'entreprise : promouvoir une économie circulaire en circuit court avec des projets de petite échelle, pour assurer une continuité de service sur le territoire.



Les gisements proviennent à la fois des industries, des collectivités, des exploitants agricoles et des ménages. Avec l'acquisition de l'entreprise Ecovalim, CVE a développé une expertise et des compétences professionnelles en matière de collecte et de préparation (déconditionnement) des matières organiques. Privilégiant la logique de circuit court, CVE vise la vente du gaz produit en direct à des consommateurs locaux, mais aussi ultérieurement la valorisation du CO₂ (le CO₂ connaît de nombreux usages). La partie épandage, enfin, permet le retour au sol de la matière organique. Si aujourd'hui, une grande partie de cette matière ne retourne pas au sol, les unités de méthanisation sont un excellent moyen de remédier à cet écueil.



CVE a notamment développé l'unité de méthanisation CVE Equimeth, actuellement en fonctionnement en région Île-de-France.

Contexte et présentation de CVE Aunis Sud

Contexte énergétique local d'Aunis Sud

- · Accompagnement historique des EnR
- Première exploitation de méthanisation à Surgères
- Volonté de poursuivre cette ambition





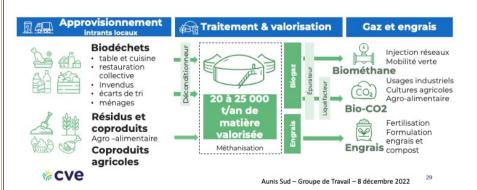
Un partenariat pour réaliser le projet



Dès le mois de juin 2020, CVE a échangé avec la Communauté de Communes Aunis Sud qui soutient la démarche pour répondre aux besoins de gestion des matières organiques.

Le fonctionnement de CVE Aunis Sud

3 types de matière organique valorisées pour répondre aux besoins des territoires



Processus d'hygiénisation

<u>Question</u>: La réglementation oblige-t-elle toujours à hygiéniser l'intégralité des matières entrantes ?

Réponse de CVE : L'obligation d'hygiénisation concerne les matières issues des animaux, à l'exception des effluents d'élevage pour lesquels des dérogations existent. À ce titre, l'exploitation ne sera pas contrainte d'hygiéniser l'ensemble de ses gisements. Le processus d'hygiénisation consiste à chauffer de la matière dans des cuves à 70°C (plus élevée que le processus de méthanisation – 40°C) pendant 1h afin de détruire les pathogènes (bactéries). Dans le cadre de l'exploitation de CVE Aunis Sud, il est prévu que les effluents d'élevage soient aussi soumis à l'hygiénisation.

Bilan énergétique

<u>Question</u>: Combien d'énergie le processus d'hygiénisation et le fonctionnement normal nécessitent-t-ils ?

<u>Remarque</u>: Sur le fonctionnement classique d'un méthaniseur, il existe une obligation réglementaire à utiliser la chaleur produite par l'exploitation pour chauffer les cuves.

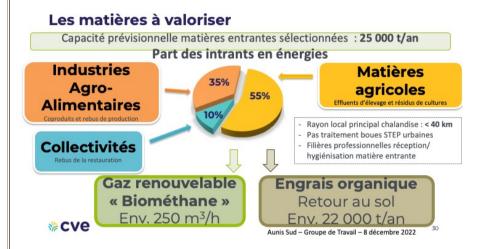
Réponse de CVE : Tout projet de méthanisation consomme une certaine quantité d'énergie pour fonctionner, en particulier pour assurer le chauffage des cuves et le processus d'hygiénisation de la matière. Le bilan énergétique dépend de la taille et des caractéristiques de chaque exploitation. S'il est en effet obligatoire d'assurer le chauffage des cuves de méthanisation grâce à l'énergie produite par l'exploitation, il n'existe pas d'obligation de cet ordre pour le processus d'hygiénisation.





CVE communiquera les informations relatives aux consommations énergétiques induites par le processus d'hygiénisation ainsi que par le fonctionnement classique de l'exploitation de méthanisation.

Les matières valorisées



CVE Aunis Sud devrait recevoir environ 25 000 tonnes de matière organique par an, dont 55% de matières agricoles (représentant 15 000 tonnes/an). À titre de comparaison, l'unité Aunis Biogaz basée à Surgères traite environ 40 000 tonnes par an dont 30 000 tonnes d'effluents d'élevage.

<u>Question</u>: CVE Aunis Sud comprendra-t-il une importante composante agricole ou s'agira-t-il plutôt de traiter en majorité les déchets industriels notamment?

<u>Réponse de CVE</u>: Les matières valorisées seront en majorité des matières agricoles : effluents d'élevage et résidus de culture et intercultures. Les agriculteurs seront des partenaires de premier ordre du projet en tant

qu'apporteurs de matière pour la méthanisation et/ou bénéficiaires de l'engrais. Aujourd'hui, plus de 20 agriculteurs du territoire ont déclaré souhaiter contractualiser avec CVE.

Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique

<u>Question</u>: Qu'entend-on exactement par « intercultures » et « résidus de culture » ? Quelles règles encadrent ces productions, pour limiter les dérives notamment observées en Allemagne, liées à l'agriculture énergétique ?

<u>Réponse de CVE : On</u> distingue les cultures principales ou cultures dédiées à la méthanisation et les cultures intermédiaires

<u>Cultures principales</u> - En France, la législation interdit de flécher plus de 15% de cultures dédiées (principales) pour la méthanisation. En outre, le besoin en intrants de ce type est surtout élevé au démarrage de l'exploitation. Au fil du temps, ils se feront moins nécessaires.

Cultures intermédiaires – les Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE), seigle ou avoine, par exemple, présentent des avantages pour les exploitants agricoles et pour l'environnement puisqu'elles assurent un couvert hivernal et jouent un rôle de captage du CO_2 ainsi que d'éléments tels que l'azote, le phosphore ou le potassium.

Saisonnalité des cultures intermédiaires

Sur le territoire Aunis Sud, CVE utilisera des CIVE d'hiver semées à l'automne.

<u>Question</u>: Les Cultures Intermédiaires seront-elles irriguées, si oui avec quel impact sur la ressource en eau ?

<u>Réponse de CVE</u>: CVE a sécurisé la production de cultures intermédiaires et privilégié les CIVE d'hiver, dont la culture est moins soumise aux divers aléas qui pèsent sur les CIVE d'été notamment les sécheresses.





Déchets verts

<u>Question</u>: Est-il prévu d'intégrer des déchets verts (notamment les herbes issues de la tonte des végétaux) ? Le potentiel de ces résidus a-t-il été identifié et quantifié ?

Réponse de CVE: Cette question a été abordée avec le syndicat de gestion des déchets CYCLAD. Il en est ressorti que la méthanisation de ce type de déchets ne présentait pas de réel intérêt en termes de valorisation par CVE: Les fauchages de bords de routes sont valorisables selon la pratique du mulch, du taux de nombreuses matières inadéquates et de la capacité de ramassage. Mais la possibilité d'une redevance de traitement peut être étudiée, et il conviendra de nourrir un échange sur la question, notamment en termes de coûts pour la collectivité et pour CVE.

Biodéchets

La collecte des biodéchets constituera bientôt une obligation réglementaire pour les collectivités. Des bornes d'apport volontaire permettent déjà de collecter environ 6 tonnes de matière par semaine, avec l'objectif de doubler cette quantité d'ici 2023. CVE Aunis Sud sera en mesure de répondre aux besoins et se positionnera pour offrir ses services.

Plantes envahissantes des marais

<u>Question</u>: Le territoire d'Aunis Sud est confronté, à l'instar du reste de la zone, à la problématique des plantes envahissantes des marais, telles que la Jussie. Serait-il envisageable de valoriser ce type de végétaux avec la méthanisation?

<u>Remarque</u>: Sur la question de la Jussie en particulier, ses graines nécessitent pour être détruites d'être chauffées à 50°C pendant 2 semaines. Aujourd'hui, elles sont fléchées vers les centres de compostage, qui chauffent suffisamment. À ce jour, l'intérêt de l'apport

de Jussie en méthanisation ne semble pas intéressant du point de vue de la valorisation. De plus, cette plante contient de la silice et ses composants évoluent selon les saisons.

<u>Réponse de CVE</u>: Selon le potentiel de valorisation de ces plantes envahissantes CVE Aunis Sud pourrait considérer les traiter contre redevance de traitement. Il conviendra d'étudier la faisabilité d'une telle pratique et d'analyser ses implications en termes de coûts.

CVE échangera avec les interlocuteurs de la collectivité et des organismes environnementaux représentés sur cette thématique, pour étudier la pertinence, la faisabilité et l'intérêt économique pour la collectivité et pour CVE du traitement des plantes envahissantes des marais. Un essai sur la question sera étudié en collaboration avec le Syndicat Mixte Charente Aval.

À ce jour, il est prévu que les apports en matières entrantes du projet soient répartis selon les ratios en apport énergétique suivants :

- 55% de matières agricoles (dont quelque 3 500 tonnes d'effluents)
- 35% de résidus provenant de l'industrie agro-alimentaire ; et
- 10% des collectivités.

La proportion des gisements pourra connaître des variations mais cellesci ne seront pas significatives.





L'intégration du projet dans le territoire

Retombées économiques, sociales et environnementales

Les retombées du projet



Localisation et particularités du site



CVE Aunis Sud s'implantera au fief Gilbert, sur la commune de Genouillé. Cette parcelle présente de nombreux avantages : à proximité des voies routières, elle est parallèle à la canalisation du réseau de transport de gaz. Elle est également au cœur d'un environnement rural à forte identité agricole, ce qui en fait un site extrêmement pertinent étant donné la vocation agricole de l'activité. La parcelle sélectionnée est identifiée par les élus pour servir à la production d'énergie renouvelable.

Avec l'exploitation Aunis Biogaz, basée à Surgères, le territoire a déjà pu observer les atouts de ce type d'unité. Dans un souci de complémentarité et de cohérence pour le territoire, le projet de CVE Aunis Sud se situe dans la zone Sud de la Communauté de Communes, à 15km environ d'Aunis Biogaz ce qui assure un maillage complémentaire.

Les avantages de ce site

Sur la Communauté de Communes

- Une ambition forte
- Localisation sud, complémentaire de l'unité de Surgères
- · Parcelle déjà fléchée méthanisation

Réseaux

- · Proximité axe routier
- Parallèle à canalisation de transport de gaz

Sur la Commune

- Au cœur d'un environnement agricole
- Parcelle d'une surface adéquate





Raccordement au réseau de gaz

Du point de vue du raccordement au réseau de gaz, deux solutions s'offrent aux producteurs :

- injecter sur le réseau de gaz de ville, géré par GRDF
- injecter sur le réseau de transport de gaz, qui est géré par GRTgaz.

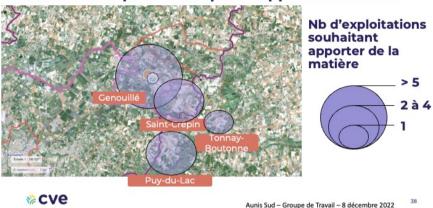
Aunis Sud n'étant pas intégralement couverte par le réseau de gaz de ville, l'injection sur le réseau de transport de gaz a été privilégiée.

Le raccordement au réseau de transport de gaz offre de nombreux avantages pour une méthanisation. En effet, la capacité d'injection totale sur le réseau (5000 Nm3/h) est bien plus élevée pour injecter la production de CVE Aunis Sud (250 Nm³/h) en toutes saisons.

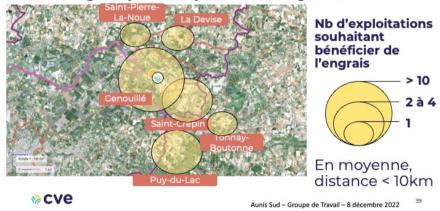
<u>Remarque</u>: L'exemple d'Aunis Biogaz permet d'éclairer ce sujet : raccordé directement à une laiterie avoisinante, qui est soumis à la demande énergétique de la laiterie, il a ainsi dû mettre en pause sa production ponctuellement du fait d'une maintenance de la laiterie.

Relations avec les agriculteurs locaux

Carte des exploitations pour l'apport de matière



De l'engrais pour les partenaires agricoles



La parcelle, située au cœur d'un environnement rural, répond à la philosophie du projet : d'une surface de 2 ha, elle est au centre de nombreuses exploitations agricoles, pour favoriser le développement d'une économie circulaire en circuit court. La majorité des agriculteurs qui





apporteront de la matière organique pour la valoriser seront à moins de 10km, et il en va de même pour ceux qui bénéficieront de l'engrais organique, en majorité à Genouillé et à Saint-Crépin. Cela présente de nombreux avantages tant économiques qu'environnementaux, en limitant le transport des matières notamment. Un plan d'épandage avec l'ensemble des communes sur lesquelles se situent des exploitants souhaitant bénéficier du digestat sera réalisé.

<u>Question</u>: Quelle est la surface agricole qui pourra bénéficier de l'engrais produit par l'exploitation?

<u>Réponse de CVE</u>: 1500 à 2000 ha avec des rotations potentielles, ce qui représente environ une vingtaine d'exploitations agricoles.

<u>Question</u>: Quels sont les intérêts pour les agriculteurs d'apporter leurs matières et de récupérer l'engrais organique naturel?

<u>Réponse</u>: L'activité des agriculteurs génère une certaine quantité de matières organiques résiduelles qui ne trouvent pas forcément de débouchés. La méthanisation permet de répondre au problème du stockage, en particulier sur la question des effluents. Les agriculteurs pourront simplement les apporter à CVE qui les valorisera pour leur restituer un engrais organique très utile aux cultures.

On distingue deux formes d'engrais organique naturel produit par le processus de méthanisation :

- d'une part, un engrais solide, plus concentré et plus assimilable dans le sol, qui se rapproche du compost en termes de texture.
- d'autre part, un engrais liquide, plutôt sous forme minérale et à usage rapide.

<u>Question</u>: Étant donne le caractère inodore de l'engrais obtenu grâce au processus de méthanisation, cela signifie-t-il qu'il est possible de l'épandre plus près des habitations, par rapport à la réglementation pour

l'épandage classique qui interdit cette pratique à moins de 200m des habitations ?

<u>Réponse de CVE</u>: Non, les obligations réglementaires en matière de distance de l'épandage par rapport aux habitations sont les mêmes.

<u>Question</u>: Comment se caractérise concrètement le partenariat pour les exploitants qui souhaitent apporter de la matière pour le méthaniseur, ainsi que pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'engrais obtenu par la méthanisation?

<u>Réponse de CVE</u>: On distingue deux types de relations contractuelles. D'une part, une relation contractuelle liant les exploitations qui souhaitent apporter de la matière à l'unité de méthanisation, et d'autre part une relation contractuelle liant celles qui souhaitent bénéficier de l'engrais organique. Il s'agit donc de deux types de contrats différents, indépendants mais cumulables.

<u>Remarque</u>: Il y a une véritable notion d'échange gagnant-gagnant dans le processus de méthanisation. Même les agriculteurs n'étant pas intégrés au plan d'épandage peuvent bénéficier de retombées positives, en récupérant l'excédent d'engrais d'agriculteurs partenaires de l'unité en échange de matières organiques dont ils ne sauraient pas quoi faire.

<u>Remarque</u>: Pour illustrer ces échanges gagnant-gagnant pour le territoire, Aunis Biogaz distribue également le surplus d'engrais produit à d'autres agriculteurs du territoire.





Le trafic routier

Le trafic routier



- Livraison entrantes: 4 à 7 poids lourds/iour
- · Idem en sortie
- · Flux augmenté période d'épandage

Aunis Sud – Groupe de Travail – 8 décembre 2022

⇒ Flux générés par CVE Aunis Sud

<u>Réponse de CVE</u>: CVE prendra les dispositions nécessaires afin de limiter l'impact du trafic supplémentaire généré sur les voiries pour réduire l'impact sur les voiries communales. Toutefois, CVE anticipe par exemple une réfection de la route communale pour l'accès au site, selon des modalités à définir.

<u>Question</u>: Est-il envisagé, en collaboration avec le Département, d'agrandir l'intersection avec la D112 ?

<u>Réponse de CVE</u>: Le sujet de la circulation sur le carrefour devra être étudié. En particulier, la question de savoir si l'entrée vers l'unité se fera depuis la D112 et si un tourne à gauche devra être ajouté. Ces questions devront faire l'objet d'un échange avec le département.

<u>Question</u>: Serait-il possible de connaître les estimations du nombre de camions induits par le projet ainsi que les axes précis sur lesquels ils circuleront ?

<u>Réponse de CVE</u>: L'unité devrait recevoir environ 90 à 100 tonnes de matières par jour. Pour le permettre, le trafic sera de 4 à 7 camions par jour ouvré en entrée, et idem en sortie du site. Les flux seront plus importants en période d'épandage. Il convient de noter que l'activité d'épandage est déjà existante sur le territoire, avec un accès aux parcelles concernées qui sera similaire à ce qui se fait aujourd'hui.

Il est prévu qu'une solution de stockage déporté soit étudiée afin de stocker une partie du digestat liquide sur un autre site, pour limiter le trafic supplémentaire induit par les périodes d'épandage. Cela permettra de diluer les flux.

<u>Remarque</u>: Il faut voir comment ce trafic se décline depuis la départementale sur les ramifications communales, et connaître également le tonnage des camions.

<u>Question</u>: Il faudrait indiquer si les camions qui circuleront dans le cadre de l'exploitation emprunteront des axes routiers communs aux circuits vélos¹.

<u>Remarque</u>: Il convient également d'obtenir des indications relatives au trafic routier actuel (avant le projet) sur ces axes pour pouvoir se faire une idée de l'augmentation relative.

¹ Propos exprimés par téléphone par la Présidente du CODIR de l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin



Quelía

Bonnes pratiques en matière de préservation des voiries

Remarque Aunis Biogaz : Il existe des solutions pour diminuer l'impact du trafic sur les routes mais aussi sur le territoire au sens large. Le stockage déporté ou encore la limitation de la vitesse de circulation des camions sont des leviers importants. À titre d'exemple, les exploitants d'Aunis Biogaz demandent aux camions de ne pas dépasser 20km/h dans les bourgs afin de ne pas dégrader les voies. Le prestataire en charge du transport des matières met également des moyens en œuvre afin de ne pas salir les routes.

Des chiffres précis seront apportés dans le cadre de la réalisation du plan d'épandage. Ces données permettront d'affiner la tendance en matière de trafic routier. CVE communiquera ces informations et mettra en place des solutions pour diminuer l'impact du trafic routier et préserver les voiries.

En termes de prestataire, un cahier des charges précis devra être élaboré et appliqué. Pour rester aligné avec sa philosophie, CVE souhaite travailler avec un acteur local.

Information et dialogue



Enregistrement ICPE et consultation publique

CVE va constituer un dossier de demande d'enregistrement ICPE auprès des services de l'État. Une fois constitué et déposé, en avril 2023, ce dossier fera l'objet d'une instruction par la préfecture. Une fois l'étude du dossier achevée, la préfecture organisera une consultation publique. Cette étape (qui devrait intervenir au troisième trimestre 2023), qui durera un mois, permettra de porter le dossier complet à la connaissance du public en Mairie et de recueillir les observations et propositions du public.

CVE rencontrera les différents conseils municipaux des communes concernées pour présenter le projet, d'ici le printemps/été 2023.

CVE prévoit de débuter les travaux de construction au 3^e trimestre 2024.





<u>Question</u>: Quelles seront les communes concernées par cette consultation publique?

<u>Réponse de CVE :</u> Les communes concernées seront celles du plan d'épandage qui n'est pas déterminé aujourd'hui. CVE indiquera en amont les communes concernées.

Dispositif d'information des riverains

Des riverains à informer



Un dispositif d'information et de dialogue adapté

- Pro-active
- ✓ Porte-à-porte riverains (cf carte)
- √ Tracts boîtes aux lettres
- ✓ Bulletins municipaux / intercommunaux
- √ Coordonnées + formulaire de contact

- Sur-mesure
- ✓ Permanence d'information
- √ Visite CVE Equimeth
- ✓ Site internet



Pour les riverains du projet, CVE rappelle que la plupart des habitations sont à plus de 500m. L'exploitation agricole la plus proche est située à 400m de distance. La distance d'éloignement réglementaire de 200m est respectée.

<u>Remarque</u>: L'information et le dialogue sont primordiaux sur les projets d'énergie renouvelable. Cela afin de répondre aux craintes potentielles, telles que sur l'impact paysager ou les risques d'odeurs.

<u>Remarque Aunis Biogaz</u>: L'engrais produit par la méthanisation est inodore.

<u>Réponse de CVE</u>: Les interrogations sont légitimes et CVE souhaite informer largement et en toute transparence autour de sa démarche.

<u>Remarque</u>: Les visites de site en fonctionnement permettent souvent de dissiper les craintes, en particulier sur la question des nuisances olfactives.

La nécessité de recueillir les interrogations de la population et d'y répondre est partagée par tous les participants. Plusieurs hypothèses seront explorées par CVE, afin d'informer largement la population. Parmi celles évoquées : des permanences d'information en Mairie, une visite d'une exploitation de méthanisation en fonctionnement et des tracts en boîtes aux lettres. Un site web dédié au projet CVE Aunis Sud sera mis en ligne rapidement, et une adresse de contact direct sera mise à la disposition du public. L'information pourra également être diffusée par les Mairies via les bulletins municipaux et le lien du site web du projet sur leurs sites internet ou via les applications communales.





Un site web dédié



Contacter CVE Aunis Sud

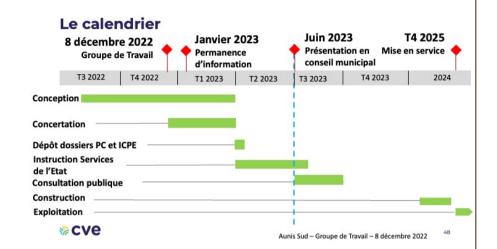
CVE précise que l'équipe est joignable à tout moment pour toute question ou remarquue :

- Par email : contact@cve-aunis-sud.fr
- Via le site web : https://cve-aunis-sud.fr

_

* cve

Prochaines étapes du projet



Les prochaines étapes

Etudes techniques

- •Étude de sol, zones humides
- •Consultation des constructeurs
- •Études d'exécution
- •Plan d'épandage et gisements
- •Raccordement réseau

*cve

Suite de la concertation

- ·Session de porte-à-porte
- •Mise en ligne du site web
- Permanence d'information
- •Visite d'une exploitation de méthanisation

Aunis Sud - Groupe de Travail - 8 décembre 2022





Autres questions et échanges

Aspect visuel et insertion paysagère



CVE a présenté un visuel 3D de l'installation dans son environnement très proche. Il est souligné que **ce visuel ne correspond pas à l'apparence exacte de la future exploitation**, notamment en termes de couleurs, mais permet de visualiser la structure du site. Le stockage de l'engrais naturel et des matières végétales sera sous structures couvertes, et une partie des cuves sera enterrée pour en limiter la hauteur. L'insertion paysagère est une préoccupation majeure de CVE.

Question: Quelle sera la hauteur des ouvrages par rapport à la route?

<u>Réponse Aunis Biogaz</u>: En général, les digesteurs font une hauteur de 7m et sont enterrés de moitié, ce qui représente une hauteur par rapport à la route de 4m environ.

CVE communiquera les informations relatives à la hauteur des équipements vis-à-vis de la route.

<u>Remarque</u>: Le site d'implantation se situe près d'un point culminant visible depuis plusieurs communes voisines. Par conséquent, il conviendra de le rendre le plus discret possible.

<u>Remarque</u>: Le projet doit bien prendre en compte le contexte paysager local et s'y insérer le mieux possible. L'objectif n'est pas de cacher l'unité, mais bien qu'elle respecte notre paysage².

<u>Réponse de CVE</u>: Le maître d'œuvre et l'architecte ont pu se rendre sur le site pour constater ces éléments. CVE a bien conscience qu'une attention particulière doit être portée à l'insertion de l'unité dans le paysage.

Remarque: À cet effet, les participants évoquent plusieurs possibilités :

- planter des haies à 100 ou 200m de l'unité, afin de casser les lignes et la perspective (cela aurait le mérite de présenter aussi un intérêt écologique)
- réaliser un travail autour de la colorimétrie des bâtiments et étudier la possibilité de végétaliser les façades par exemple.

CVE prend acte des différentes interrogations soulevées vis-à-vis de l'implantation paysagère de l'exploitation. Ces questions, légitimes, seront étudiées avec les services techniques (maître d'œuvre et architecte). Pour inclure les riverains sur ce sujet, et recueillir leurs propositions potentielles ou attentes, un atelier participatif sur la thématique de l'insertion paysagère sera organisé prochainement par CVE. Il sera accessible à des riverains volontaires, sur inscription. Les détails seront communiqués prochainement.

 $^{^2}$ Propos exprimés au téléphone préalablement à la réunion par la Présidente du CODIR de l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin



Quelía